

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42340

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Corbière, M. Bernalicis, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Mélenchon,
M. Larive, Mme Obono, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratennon, M. Quatennens, Mme Rubin,
Mme Ressiguiet, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 26856 de Mme Faucillon

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« digne »

le mot :

« acceptable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la logique de l'amendement, nous souhaitons le préciser en faisant référence à "l'acceptabilité". Il est inacceptable aujourd'hui d'avoir autant de retraités pauvres.